

## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN00720191004250

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Sous-Préfet de LARGENTIÈRE

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

À Lachapelle s/s Aubenas le 4 octobre 2019

Monsieur Jean-Roger DURAND  
LE PRESIDENT

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V00717043253001	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien <a href="#">Plus de détail</a>	Annulation du recrutement	Temps non complet	MAIRIE DE CRUAS 07350 Cruas	01/05/2017	00720170516760
V00719078826001	Rédacteur principal de 2ème classe	Responsable de gestion comptable <a href="#">Plus de détail</a>	Annulation du recrutement	Temps complet	MAIRIE DE BOURG-SAINT-ANDEOL 07700 BOURG SAINT ANDEOL	09/07/2019	00720190716109